

RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 03 Mars 2016

Le trois mars deux mil seize, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Karine LAFINESTRE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 Février 2016

Etaient présents : Mme LAFINESTRE Karine - Mme SAUBEBELLE Myriam - Mr FAVRE-FELIX Matthieu - - Mr FAELLA Silvano - Mr VIEL Nicolas- Mme MELLIER Sandrine- Mr GALLAY Arnaud Mr FULCHIC Eric - Mr CHARLET Frédéric - Mme REDARES Céline - Mr SOUMARÉ Adama - Mr ZAZA Mustapha - Mme BENTOGLIO Geneviève.

Absents excusés : Mme LE FOLL Evelyne - Mr LABORDE Pierre.

Procès-verbal de la dernière séance

Après lecture, le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

1 – Préparation budgétaire

1-1 - Aménagement du centre bourg

Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire à M. Pierre Camani, sénateur, pour l'acquisition de mobilier urbain

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'équiper en 2016 en mobilier urbain les espaces publics, dans le cadre de l'aménagement urbain communal du centre bourg.

Pour mener à bien ce projet, elle propose au Conseil Municipal de présenter une demande d'aide financière auprès du Ministère de l'Intérieur au titre de la Réserve Parlementaire (programme 122 -action 01 – mission relations avec les collectivités territoriales).

A près avoir consulté plusieurs fournisseurs, il ressort que les offres les mieux disantes sont :

- KG MAT COLLECTIVITE pour la fourniture de mobilier urbain se déclinant en abribus, panneaux d'information et jeux extérieurs, pour un montant Hors Taxes de 6 867,73 €, soit 8 241,28 € TTC ;
- REPROLASER pour la fourniture de panneaux signalétiques, pour un montant Hors Taxes de 509,00 €, soit 610,80 € TTC ;

Soit un montant total prévisionnel des équipements de **7 376,73 € HT.**

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité des membres présents,

- Considérant la nécessité d'équiper en mobilier urbain les espaces publics, en décide l'acquisition.
- Retient les devis susmentionnés, pour un montant total HT de 7 376,73 €, soit 8 852,08 € TTC.
- Sollicite une aide financière auprès du Ministère de l'Intérieur, au titre de la Réserve Parlementaire, (programme 122 - action 01 – mission relations avec les collectivités territoriales) pour le projet d'aménagement du centre bourg (mobilier urbain).
- Autorise Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour solliciter cette subvention exceptionnelle.
- Approuve le plan de financement prévisionnel du projet, joint en annexe à la présente délibération.

SÉANCE DU 03 MARS 2016

- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette délibération.
 - Dit que les crédits nécessaires à cette dépense d'investissement seront prévus au Budget Primitif 2016, Opération 14 « Aménagement de village ».
- (Reçu à la Sous-Préfecture le 25 Mars 2016)*

1-2 - Examen de différents devis

1-2-1 – Remplacement des menuiseries du bâtiment scolaire

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de remplacer trois fenêtres côté cour et trois volets côté rue à l'école.

Elle présente les devis de deux entreprises :

- Entreprise BOUCHARREL d'un montant de 2 655,72 € H.T., soit 3 186,87 € TTC ;
- Entreprise SML d'un montant de 4 769,05 € H.T., soit 5 722,86 € TTC

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Vu la nécessité et le caractère urgent, Décide de remplacer ces menuiseries à l'école;
- Retient le devis de l'entreprise Boucharel pour un montant de 2 655,72 € H.T., soit 3 186,87 € TTC ;
- Dit que les crédits nécessaires à cette dépense d'investissement seront prévus au Budget Primitif 2016, Opération 19 « Ecole ».

(Reçu à la Sous-Préfecture le 1^{er} Avril 2016)

1-2-2 - Remplacement des menuiseries de l'appartement école

Madame le Maire présente à l'Assemblée les devis concernant le remplacement des menuiseries de l'appartement au-dessus de l'école :

- Entreprise Boucharel d'un montant de 2 144,32 € H.T., soit 2 573,18 € TTC ;
- Entreprise SML d'un montant de 3 560,00 € H.T., soit 4 272,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Retient le devis de l'entreprise Boucharel pour un montant de 2 144,32 € H.T., soit 2 573,18 € TTC ;
- Dit que les crédits nécessaires à cette dépense d'investissement seront prévus au Budget Primitif 2016, Opération 41 « Travaux d'amélioration du logement école ».

(Reçu à la Sous-Préfecture le 1^{er} Avril 2016)

1-2-3 – Renouvellement du matériel informatique mairie

La proposition de la société ABC Informatique pour la fourniture d'un micro-ordinateur et d'un écran plat (21,5 pouces) est retenue pour un coût HT de 1 138,00 € , soit 1 365,60 € TTC.

L'Assemblée demande l'ajout d'un écran plat de 17 pouces.

2 - Intercommunalité : Déploiement de la fibre optique

Madame le Maire présente au Conseil municipal le projet de déploiement du Très Haut Débit sur le territoire de la CAGV (13 paquets optiques au total). La commune de St Etienne-de-Fougères serait essentiellement desservie par deux plaques :

- St Etienne – Ste Livrade (182 foyers)
- St Etienne – Fongrave (224 foyers).

Ce programme de solidarité et complémentarité bénéficie de subventions à hauteur de 80% (Europe, Etat, Région, Département).

Il est demandé à la commune de définir les plaques à déployer en priorité.

Compte-tenu des besoins importants en desserte, dans le bourg, la zone artisanale, et les secteurs urbanisés du sud de la commune, et de l'insuffisance des réseaux actuels, l'assemblée considère ces deux plaques comme prioritaires et s'engage à inscrire au Budget Primitif 2017 les dépenses nécessaires à ces équipements .

3 - Cinéma en plein air « Sous les Etoiles »

Madame le Maire rend compte à l'Assemblée de la réunion qui s'est tenue le 22 Février dernier concernant l'organisation de projections de films en plein air sur un mode opératoire similaire à celui de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois pour les manifestations « Cinéma au Clair de Lune ». Pour 2016, le porteur de projet est l'Ecran Livradais et le nom de la manifestation est « Cinéma sous les Etoiles ».

Elle précise que le coût pour chaque commune s'élève à 900 € Hors Taxes.

Où l'exposé de Madame le Maire et Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, A l'unanimité des membres présents,

- Décide d'organiser une projection de film dans le cadre du cinéma en plein air « Sous les Etoiles », le Vendredi 5 Août 2016.
- Autorise Madame le Maire à signer la convention avec l'Ecran Livradais.
- Dit que les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2016.
(Reçu à la Sous-Préfecture le 1^{er} Avril 2016)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures trente minutes.

Table des délibérations :

1 – Préparation budgétaire

1-1 - Aménagement du centre bourg

Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire à M. Pierre Camani, sénateur, pour l'acquisition de mobilier urbain

1-2 - Examen de différents devis

1-2-1 - Remplacement des menuiseries du bâtiment scolaire

1-2-2 - Remplacement des menuiseries de l'appartement école

1-2-3 - Renouvellement du matériel informatique mairie

2 - Intercommunalité : Déploiement de la fibre optique

3 - Cinéma en plein air « Sous les Etoiles »